

LE SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHES

30 ANS D'EXISTENCE

dont 20 ans sous la direction du

COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE, GENEVE

Lorsque fut créé le Bureau Central de Recherches, qui plus tard devait devenir le Service International de Recherches, personne n'imaginait à cette époque que cette institution continuerait à exister plus de trente ans après sa création. C'est la raison pour laquelle, il est opportun de rappeler aujourd'hui comment est née cette institution unique en son genre et quel a été son destin.

Pour cela, il faut se reporter en pleine guerre, plus précisément en 1943 à Londres où le "Committee on Displaced Populations of the Allied Post-War Requirement Bureau" (Comité des populations déplacées) étudie les conséquences des vastes déplacements de populations causés par la guerre, particulièrement de ceux qui résultent de la persécution. La décision est prise d'établir dans les différents pays d'Europe, après leur libération, des bureaux nationaux de recherches qui auront pour mission de retrouver les personnes déportées ou disparues. En 1944, les Autorités Militaires Alliées auront à faire face aux problèmes que posent les personnes civiles qu'elles sont amenées à prendre en charge dans les territoires progressivement libérés. Aussi, le SHAEF (Supreme Headquarters of the Allied Expeditionary Forces) fait-il procéder à l'enregistrement de toutes les personnes dites "déplacées" (displaced persons = DP) et, pour chacune d'elles, une fiche d'identité est établie, connue depuis lors sous le nom de fiche "DP-2", dont les éléments pourront servir pour répondre ultérieurement aux éventuelles demandes de recherches. Lorsqu'au mois de mars 1945, le SHAEF crée un organisme de recherches dans le but d'y rassembler et d'y conserver toute documentation sur les personnes détenues dans les camps de concentration, l'UNRRA (Administration des Nations Unies pour le Secours et la Restauration), s'associe à cette tâche en mettant à disposition le personnel nécessaire. A la fin du mois de juin 1945, l'UNRRA et le SHAEF quittent Versailles et s'installent à Francfort-sur-le-Main.

30 ANS D'EXISTENCE

dont 20 ans sont le résultat de

COMITE INTERNATIONAL DE LA CRUISE-ROUGE, GENEVE

Lorsque les chefs de Bureau Central de Recherches, qui plus tard
devent le Service International de Recherches, personnes n'ima-
gine à cette époque que cette institution continuerait à exister plus de
trente ans après sa création. C'est la raison pour laquelle, il est op-
portun de rappeler aujourd'hui comment est née cette institution unique
en son genre et quel a été son destin.

Pour cela, il faut se reporter en même temps, plus précisément
en 1943 à Londres où le "Committee on Displaced Populations of the
Allied War Reparation Bureau" (Comité des populations déplacées)
a été créé pour étudier les conséquences de la persécution
des populations déplacées pendant la guerre, particulièrement de ceux qui résident de la persécution.
La décision est prise d'établir dans les différents pays d'Europe, après
leur libération, des bureaux nationaux de recherches qui auront pour
mission de rassembler les personnes déplacées en Europe. En 1944,
les Alliés Militaires Unis ont décidé de faire face aux problèmes que
présentent les personnes civiles déplacées qui ont été amenées à prendre en charge
dans les territoires progressivement libérés. Ainsi, le SHARP (Supreme
Headquarters of the Allied Expeditionary Forces) fait-il procéder à l'en-
registrement de toutes les personnes dites "déplacées" (displaced persons
- DP) et, pour chacune d'elles, une fiche d'identité est établie, connue
depuis lors sous le nom de fiche "DI-3", dont les éléments pourront ser-
vir pour répondre ultérieurement aux éventuelles demandes de recherches.
Lorsqu'en mars de l'année 1945, le SHARP crée un organisme de recherches
dans le but d'y rassembler et d'y conserver toute documentation sur les
personnes détenues dans les camps de concentration, l'UNRRA (Administra-
tion des Nations Unies pour le Secours et la Restauration), s'associe à
cette tâche en mettant à disposition le personnel nécessaire. A la fin du
mois de juin 1945, l'UNRRA et le SHARP ont tenu des Versailler et s'in-
stallent à Francfort-sur-le-Main.

Après la dissolution du SHAEF en juillet 1945, le CDPX (Combined Displaced Persons Executive) crée un centre de documents et un bureau central de recherches. C'est l'UNRRA qui en prend la direction aux termes d'un accord conclu le 17 septembre 1945 avec le Comité de Coordination de la Commission de Contrôle pour l'Allemagne. Cet accord est le premier acte officiel ayant trait à la recherche des personnes disparues et il peut être considéré à juste titre comme la règle fondamentale du Bureau Central de Recherches de l'UNRRA. Sa tâche principale est de rechercher les ressortissants des pays membres des NATIONS UNIES, militaires ou civils disparus au cours de la guerre, de recueillir et de conserver tout document relatif aux réfugiés et aux personnes déplacées sur le territoire allemand et de prêter assistance au regroupement des familles dispersées.

C'est au début du mois de janvier 1946 que le Bureau Central de Recherches s'installe à Arolsen. Le choix d'une petite ville de 4.500 habitants environ, située dans une région relativement isolée de la province de Waldeck, peut surprendre à première vue. Mais Arolsen se trouve dans le centre géographique des différentes zones d'occupation. La ville la plus proche de ce point est Cassel, mais les bombardements en ont détruit les quatre cinquièmes. Pour des raisons pratiques diverses, on préférera Arolsen qui n'a pas été touché par la guerre et où l'on dispose d'une grande caserne, du nouveau château et de différents bâtiments administratifs. Le Bureau Central de Recherches occupera un bâtiment qui deviendra par la suite l'hôtel de ville. L'UNRRA, qui a également rejoint Arolsen, est installée dans le nouveau château.

En date du 1er juillet 1947, le Bureau Central de Recherches est pris en charge par le PCIRO (Preparatory Commission of the International Refugee Organization) qui, trois mois plus tard, décide que le service de recherches portera, à partir du 1er janvier 1948, le nom de International Tracing Service - ITS - (Service International de Recherches - SIR -).

La gestion du Service International de Recherches est assumée par l'Organisation Internationale des Réfugiés (OIR) jusqu'à la fin du mois de mars 1951. Cette gestion est ensuite reprise par la Haute Commission Alliée pour l'Allemagne.

A la suite de l'abrogation du statut d'occupation dans la République Fédérale d'Allemagne, en date du 5 mai 1955, la Haute Commission Alliée pour l'Allemagne est dissoute. La continuation des travaux du Service International de Recherches sera assurée en vertu de l'article 1 (d) du Chapitre VIIème de la "Convention sur le règlement des questions issues de la guerre et de l'occupation" (texte amendé conformément à l'Annexe IV du Protocole sur la Cessation du Régime d'occupation dans la République Fédérale d'Allemagne, signé à Paris le 23 octobre 1954). La responsabilité de la direction et de l'administration du Service International de Recherches est confiée au Comité international de la Croix-Rouge à Genève (CICR). C'est à la même date qu'entre en vigueur l'accord qui institue la Commission Internationale pour le Service International de Recherches (CISIR).

Après la dissolution de SHARV en juillet 1945, le CDPK (Combined Displaced Persons Executive) crée un centre de documents et un bureau central de recherches. C'est l'UNRRA qui en prend la direction aux termes d'un accord conclu le 17 septembre 1945 avec le Comité de Coopération de la Commission de Contrôle pour l'Allemagne. Cet accord est le premier acte officiel ayant trait à la recherche des personnes déplacées et il peut être considéré à juste titre comme le régime fondamental de l'UNRRA. Le Comité de Recherches de l'UNRRA se trouve ainsi créé de fait. Ce Comité est responsable des pays membres des Nations Unies, mais il ne s'occupe pas de la guerre, de recueillir et de conserver tout document relatif aux réfugiés et aux personnes déplacées sur le territoire allemand ou de fournir assistance au regroupement des mêmes personnes.

C'est au début du mois de janvier 1946 que le Bureau Central de Recherches s'installe à Arolsen. Le choix d'une petite ville de 4.500 habitants environ, située dans une région relativement isolée de la province de Westphalie, peut sembler à première vue, mais Arolsen se trouve dans le centre géographique des différentes zones d'occupation. La ville la plus proche de ce point est Cassel, mais les comparaisons en ce qui concerne les conditions de vie sont difficiles à faire. Les conditions de vie à Arolsen ne s'ont pas améliorées par la guerre et de l'on dit que dans une grande mesure, de nouveaux centres et de différents bâtiments administratifs. Le Bureau Central de Recherches occupe un bâtiment qui devendra par la suite l'objet de la UNRRA, qui a également ré-uni Arolsen, est installée dans le nouveau bâtiment.

En date du 1er juillet 1947, le Bureau Central de Recherches est pris en charge par le FCIB (Federal Central Bureau of Investigation) qui s'occupe de la recherche internationale. Le FCIB a été créé par le Congrès des Etats-Unis le 1er janvier 1945, le nom de International Training Service - ITS - (Service International de Recherches) - 218 -

La gestion du service international de recherches est assurée par l'Organisation Internationale des Belges (OIB) jusqu'à la fin du mois de mars 1951. Cette gestion est ensuite reprise par la Haute Commission Alliée pour l'Allemagne.

A la suite de l'abandon en statut d'occupation dans la République Fédérale d'Allemagne, en date du 5 mai 1952, la Haute Commission Alliée pour l'Allemagne est dissoute. La continuation des travaux du Service International de Recherches sera assurée en vertu de l'article 1 (d) du Chapitre VII de la "Convention sur le règlement des questions issues de la guerre et de l'occupation" (texte amendé conformément à l'Annexe IV du Protocole sur la Gestion du Régime d'Occupation dans la République Fédérale d'Allemagne, signé à Paris le 23 octobre 1954). La responsabilité de la direction et de l'administration du Service International de Recherches est confiée au Comité International de la Croix-Rouge à Genève (CICR). C'est à la même date qu'une entente est conclue par laquelle la Commission Internationale pour le Service International de Recherches (CISIR) -

Lors de sa création, le Service International de Recherches n'était pas en mesure de savoir quelles seraient les tâches ultérieures qui lui incomberaient. Il était impossible de prévoir une activité à long terme. Alors que l'UNRRA s'occupait exclusivement des "Personnes Déplacées", le mandat de l'Organisation Internationale des Réfugiés s'étendait également aux réfugiés qui s'étaient rendus en République Fédérale d'Allemagne et en Autriche entre la fin de la guerre et l'année 1951. Lorsque le Service International de Recherches entra en possession des premiers documents des camps de concentration, le cercle des personnes dont il devait s'occuper s'élargit aux anciens détenus des camps de concentration de toutes nationalités.

C'est en 1948 que le Service International de Recherches sera amené à établir des attestations d'incarcération et à fournir la preuve de décès survenus dans les camps de concentration. Lorsque la loi d'indemnisation de la République Fédérale d'Allemagne entre en vigueur, en 1953, le nombre des demandes d'attestation augmente de manière continue puis, dans une certaine mesure, se stabilise à partir de 1954.

Les premières archives ont été constituées par les documents acquis de 1947 à 1950. Comme on peut le constater à la lecture des différents rapports d'activité du Service International de Recherches, les acquisitions de documents n'ont pas cessé depuis et il est vraisemblable que le Service International de Recherches recevra encore de nombreux documents au cours des années à venir.

Arolsen, le 6 mai 1975

A. de Cocatrix
Directeur

Fiches et listes nominatives de l'UNRRA et de l'ICR concernant les personnes déplacées qui furent prises en charge après la Deuxième Guerre Mondiale par les organisations internationales d'assistance, principalement sur le territoire de l'actuelle République Fédérale d'Allemagne, en Autriche et en Europe Occidentale.

Fiches et listes nominatives concernant les enfants non allemands qui furent séparés de leurs parents pendant ou immédiatement après la guerre.

Décrets, dispositions et ordonnances du Reichsführer-SS Himmler, du NSDA, du SS-WVHA et des services subordonnés ainsi que la correspondance des camps de concentration en général.

1 UNRRA = Bureau International des Réfugiés Chrétiens et Juifs

2 SS-WVHA = Verwaltungsbereich des Reichsführers-SS (Bureau Central de l'Administration et de l'Administration SS)

Lors de sa création, le Service International de Recherches n'était pas en mesure de savoir quelles seraient les tâches réelles qui lui incomberaient. Il était impossible de prévoir une activité à long terme. Alors que l'UNRRA s'occupait exclusivement des "Personnes Déplacées", le mandat de l'Organisation Internationale des Réfugiés s'étendait déjà à tout ce qui concerne les réfugiés, y compris les réfugiés politiques. Les tâches du Service International de Recherches ont été définies en 1947, lorsque le Service International de Recherches a été créé en possession des premiers documents. Les tâches du Service International de Recherches ont été définies en 1947, lorsque le Service International de Recherches a été créé en possession des premiers documents. Les tâches du Service International de Recherches ont été définies en 1947, lorsque le Service International de Recherches a été créé en possession des premiers documents.

En 1948, le Service International de Recherches a été créé en possession des premiers documents. Les tâches du Service International de Recherches ont été définies en 1947, lorsque le Service International de Recherches a été créé en possession des premiers documents. Les tâches du Service International de Recherches ont été définies en 1947, lorsque le Service International de Recherches a été créé en possession des premiers documents.

Les premières études ont été conduites par les documents acquis en 1947 à 1950. Comme on peut le constater à la lecture des différents rapports d'activité du Service International de Recherches, les acquisitions de documents n'ont pas cessé depuis et il est vraisemblable que le Service International de Recherches recevra encore de nombreux documents au cours des années à venir.

A. de Gocatrix
Directeur

Paris, le 2 mai 1952